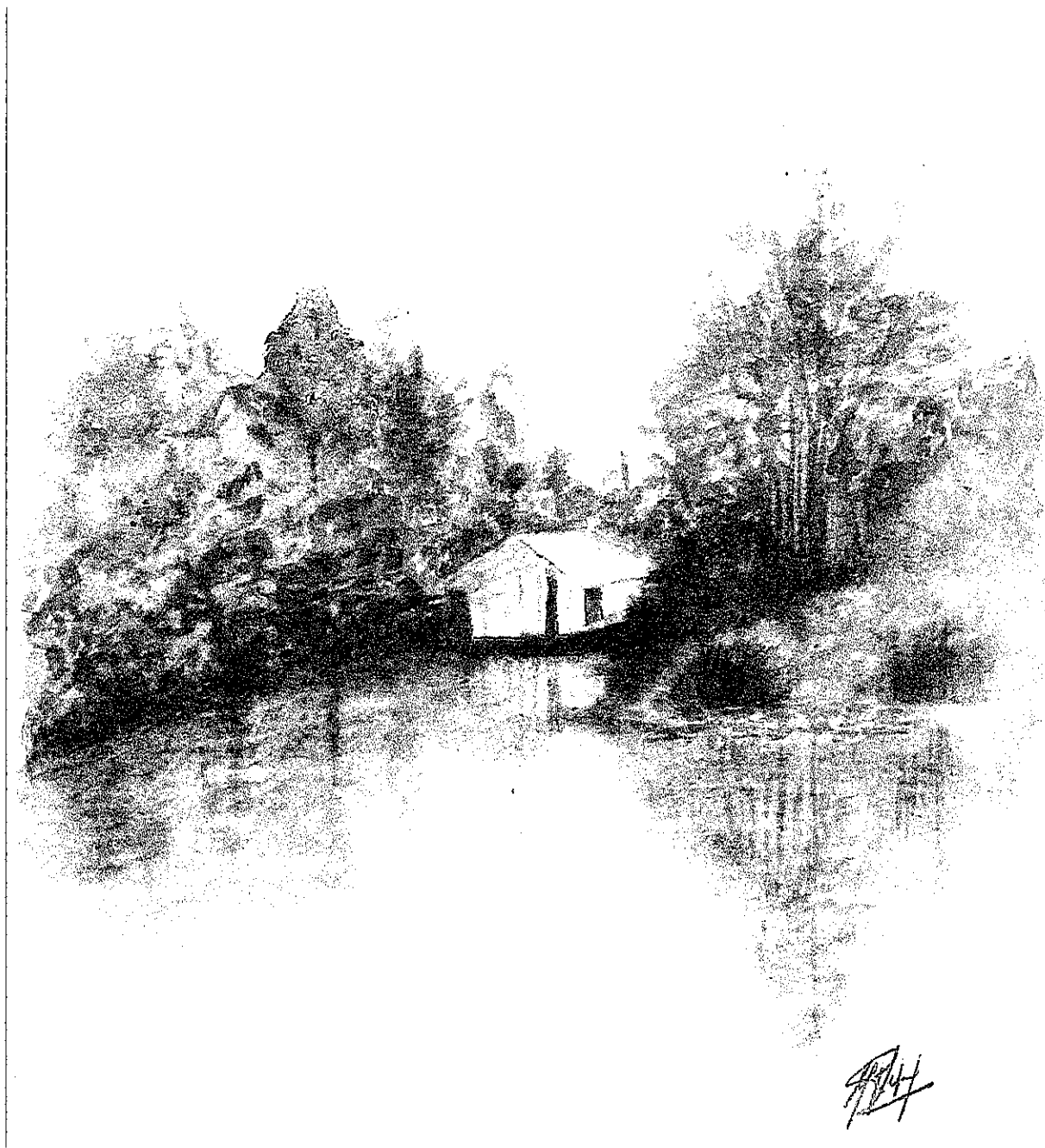
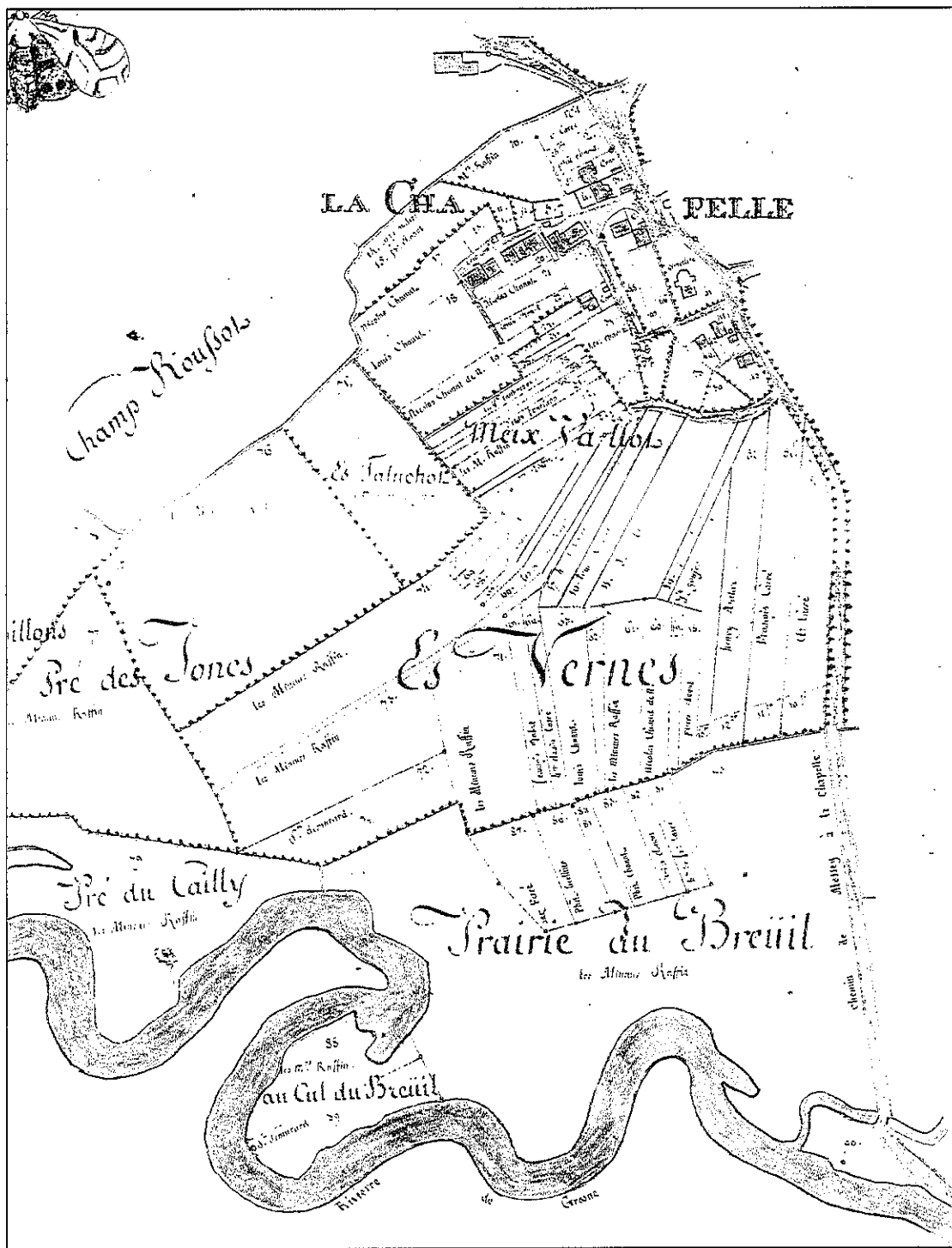


La Platte, les ponts, les peupliers



Histoire d'eau Histoire d'un bateau lavoir

Association « La Chapelle de Bragny, Mémoire d'Avenir » Année 2010



La prairie du Breuil

L'abreuvoir et le lavoir

La Platte et ses peupliers

Les peupliers de la Platte en été



Les peupliers de la Platte en hiver



lorsque « s'épanche » la rivière.

En 1867, le géomètre Etienne Laborier habitant la Maison des Charmes, époux d'une demoiselle Geneviève de la dynastie Blondeau résidant à Hauterive, au lieu-dit « La Fromagerie », réalisa une étude destinée à la transformation d'un « platre » communal récemment acquis par la municipalité, en abreuvoir et lavoir publics. Cet ensemble se situe sur la route de Messey, en aval du déchargeoir (déversoir), en un endroit de la rivière « où jamais l'eau ne vient à manquer, et où les fonds présentent l'avantage d'être sableux ». Ce lieu se situe à l'orée de la *Prairie du Breuil*.

Vers l'an 600, beaucoup de paysans (« gens de pays »), au temps de la Neustrie, de l'Austrasie et de la Burgondie, parlaient encore au fin fond des villages et des campagnes, un dialecte gaulois issu de l'ancienne langue celte. Le terme « breuil » en est issu puisqu'il provient de l'ancien gaulois « °brogilos », mot qui aurait désigné un arrière bois humide puis « clos » réservé au seigneur. Il est vrai que prés et prairies des alentours appartenaient au domaine du château, et cette propriété semble remonter fort loin, peut-être au temps de ce seigneur essarteur que fut, en 1040, Bernard de La Chapelle. Au temps de la féodalité, « breuil » désigne également un parc à gibier réservé « à ceux qui estoient habiles de chasser, c'est-à-dire qu'ils estoient de race noble, laquelle pouvoit seule entretenir des parcs de gibier, et parcourir les terres avec faucons, chiens, arbalètes, filets et aultres harnois ou engins ».

C'est en 1867 qu'Etienne Laborier présente son étude. Il faudra laisser s'écouler trente longues années, au moins une génération de lavandières, pour que la pierreuse rivière de Grosne porte enfin le lavoir tant désiré. La délibération de 1897 en rend compte en ces termes : « *Le Maire expose au Conseil que depuis longtemps les habitants de la commune réclament l'établissement d'un bateau lavoir sur la rivière de Grosne. Il a fait faire par Monsieur Favre, constructeur à Chalon, un devis qui se monte à 1650 francs, plus 150 francs pour transport, mise en place et chaîne d'attache. Considérant la très grande utilité de ce bateau lavoir, le Conseil vote la somme de 1280 francs, laquelle somme sera prise sur les fonds libres de la commune* ».

Dès les premières années de son installation, l'entretien du bateau lavoir fut confié au garde champêtre du village. En 1889, ce dernier recevait annuellement une somme de 14 francs et effectuait scrupuleusement chaque samedi, le nettoyage nécessaire.

Ce bateau lavoir, appelé « platte », prit une telle importance dans la vie du village qu'il effaça dans les mémoires le nom ancien du lieu-dit. Non seulement le pré lui donnant accès fut appelé « *Pré de la Platte* », mais le pont enjambant le bief arrivant en rivière, se nomma « *Pont de la Platte* ». Puis les droits et hauts peupliers qui y furent plantés furent baptisés à leur tour « *Peupliers de la Platte* ». Les ultimes années du second millénaire fauchèrent leur fier élan. Ces arbres appelés « poupliers » au XII^e siècle, de l'ancien français « peuple » issu du latin « populus », longtemps dédaignés dans les parcs d'agrément, furent des arbres de rives appréciés élevant leur large feuillage vertical aux côtés des saules, frênes, aulnes et autres arbres des bords de Grosne.

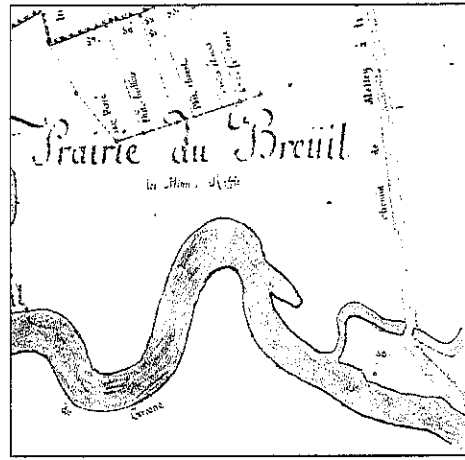
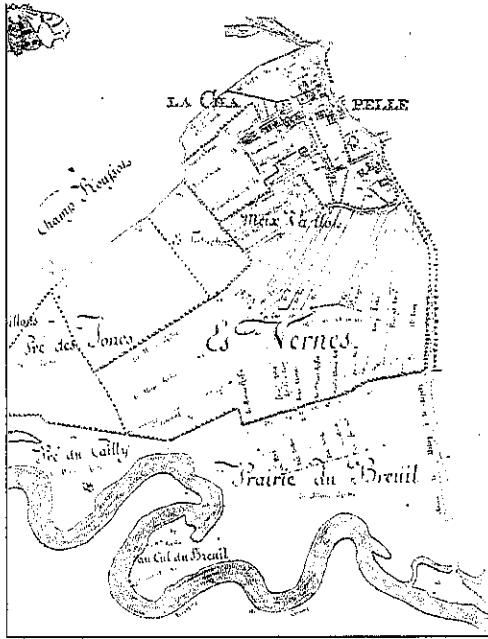
Le charron et aubergiste Jean-Baptiste Delorme effectua quelques ultimes réparations sur ce bateau lavoir de quinze places, équipé d'une chaudière, au cours du premier conflit mondial. Puis, ce bateau lavoir tout de bois vêtu fut remplacé par un spécimen moderne coiffé de tôle d'acier. Charpente, menuiserie habillant l'intérieur, transport et mise en place s'élevèrent à un prix total de 13 500 francs. De nouvelles générations de lavandières s'y succéderont, été comme hiver, en des années où les gants Mapa n'existaient pas. Couvert d'un toit de métal gris bleuté, le bateau lavoir s'apercevait depuis la route, maison posée sur le paysage de la rivière.

Il abrita le dur travail des femmes venues laver, et fut un témoin privilégié des joyeuses baignades d'été. La rivière, que les tireurs de sable n'honoraient plus de leur fréquentation assidue, amoncela à deux pas de là une vaste et belle sablière. Un jour, le bateau lavoir franchit la rivière qui l'avait toujours aimablement porté, puis gravit la rive d'en face, sur le finage de Messey. Après en avoir été acteur principal, il devint spectateur solitaire du grand théâtre abandonné des lessives d'autrefois.

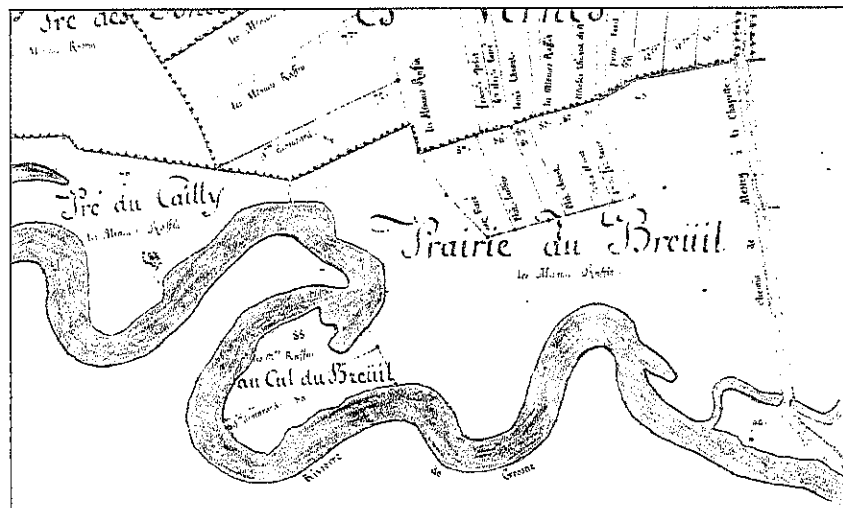


Pont de la Platte et moulin de La Chapelle

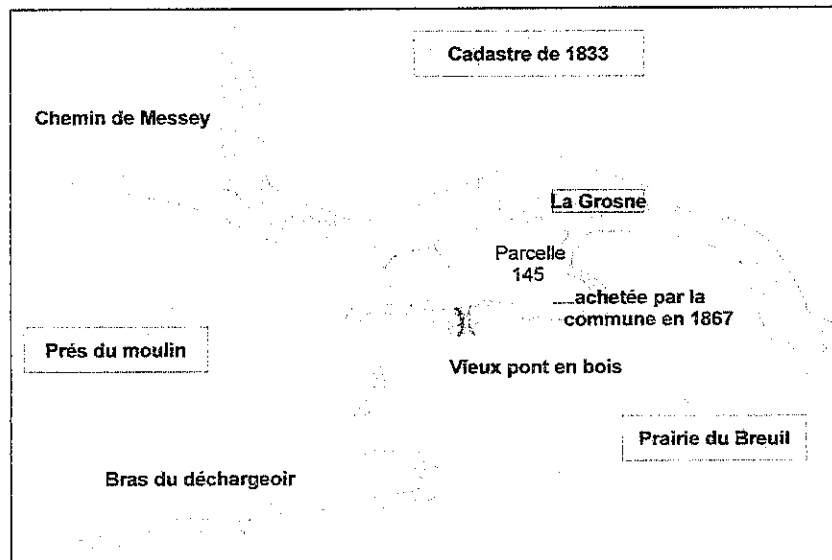
Les ponts



Nous observons sur le plan que le bief se jetant dans la Grosne ne suivait pas le tracé actuel. Il « coupait » la route et entrait en Prairie du Breuil. Un pont existait en 1803, sans doute un pont de bois. En des temps plus reculés, on peut penser que le passage du bief se faisait à gué, en un lieu prédisposé, peu profond. On peut penser que ce fut peut-être en ce lieu que les paysans chapalats « exemptèrent de péril » la duchesse de Bourgogne revenant de ses dévotions à Saint-Philibert de Tournus et regagnant son château de Germolles.

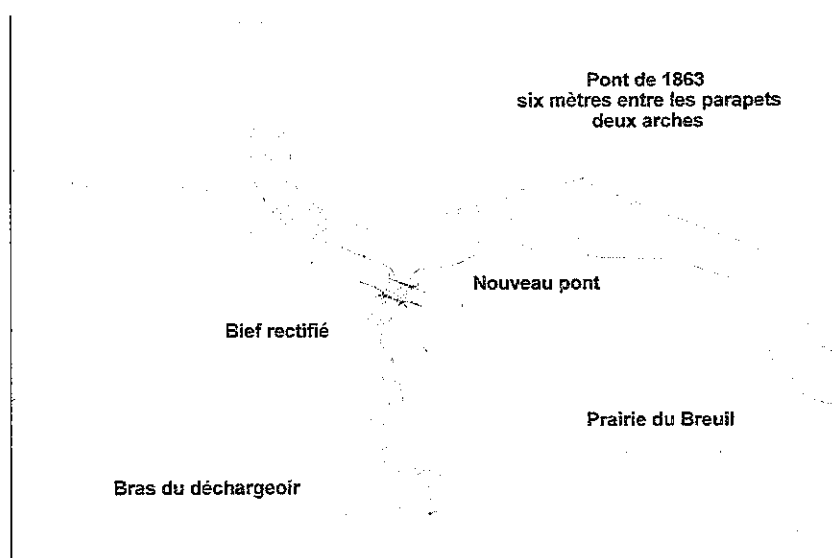


Le lieu-dit « Le Cul du Breuil » se trouve loin de la route, tout au fond de la prairie, dans une boucle très prononcée de la Grosne. Par delà la seconde boucle, en aval, le pré du Cailly (« caljoux » : cailloux en langue celte) porte la trace d'un délaissé de rivière (colorié en bleu) et note la présence de gravier dans le sol du pré).



Le cadastre de 1833 matérialise le franchissement du bief grâce à un vieux pont en bois sur lequel passe le **chemin de moyenne communication n° 47 reliant Buxy à Nanton**. Dans les années 1860 s'effectuent d'importants travaux. En 1863, une somme de 1500 francs y est affectée, principalement pour le difficile tronçon d'accès à la Grosne situé sur la commune de Messey. Deux ponts ont été édifiés sur le territoire de Messey, financés par les ressources ordinaires du chemin, l'aide du département et les dons de Madame d'Aligny, propriétaire du moulin sur la Grosne.

Un pont doit être construit sur le territoire de La Chapelle. Madame d'Aligny doit y contribuer en versant une somme de 1000 francs et en fournissant les bois nécessaires. Les matériaux seront conduits sur place par prestations.

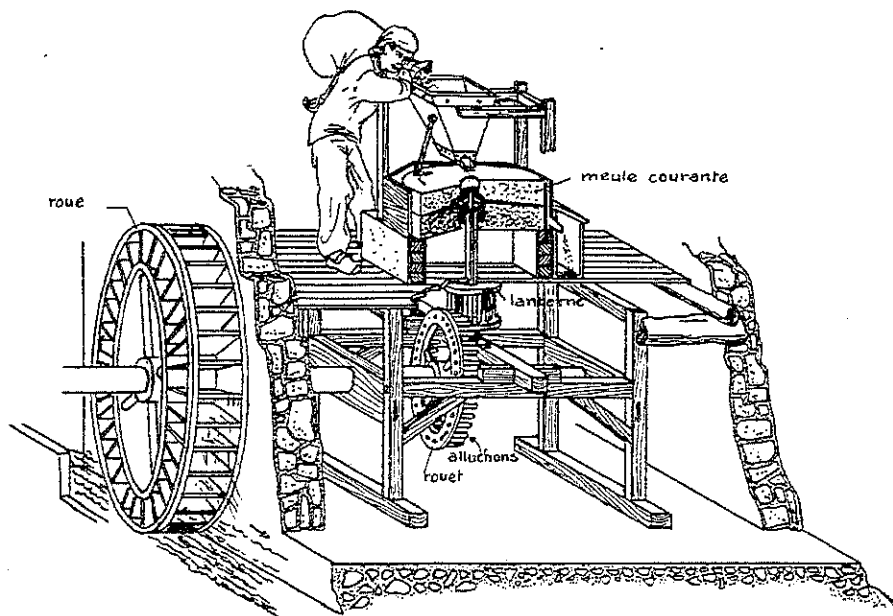


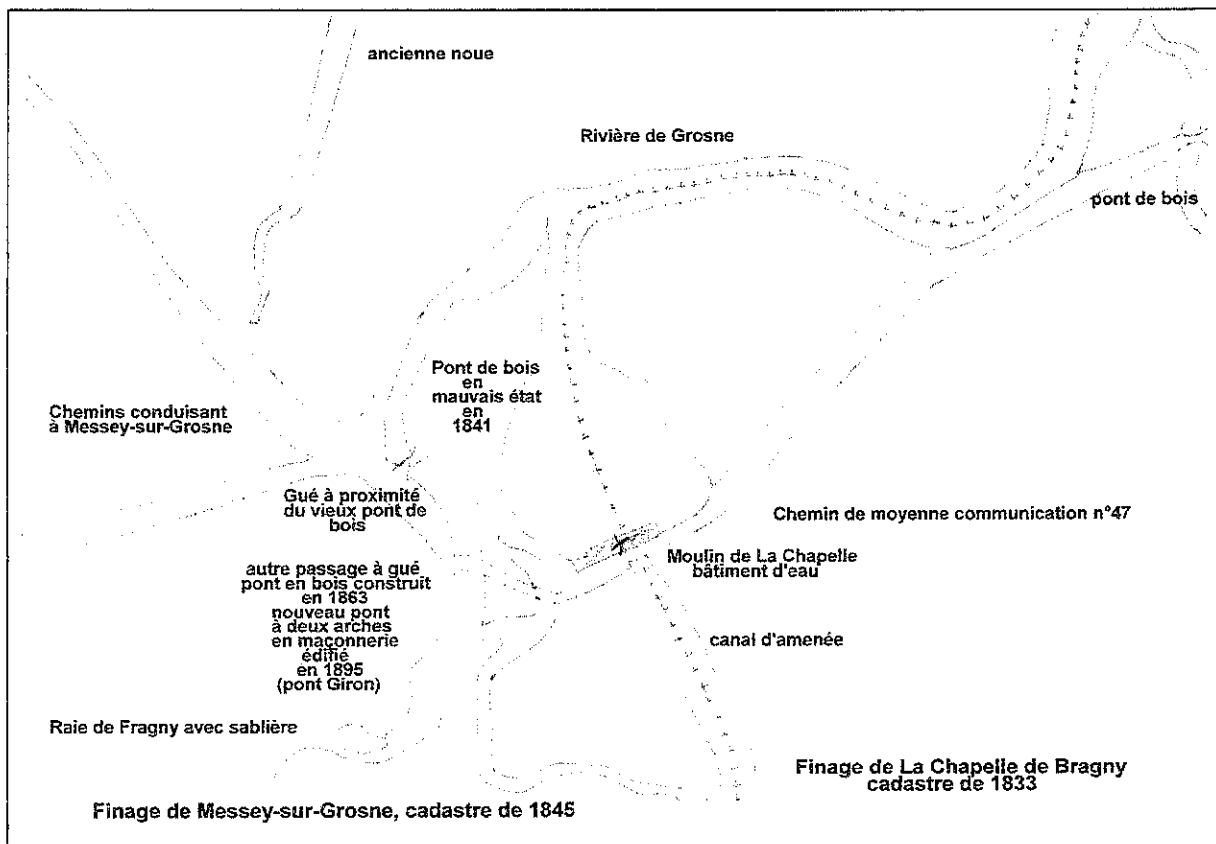
Madame d'Aligny, propriétaire du moulin sur la Grosne, est née demoiselle de Raffin. Le 10 mai 1717, sous Louis XV, alors que la dynastie Rameau forgeait et ferronnait avec art au village depuis le règne du roi précédent, alors qu'en Corbière, l'ancienne tuilerie seigneuriale venait de cesser son activité, Claudine de Beugre, dame de La Chapelle, épousait François de Raffin. Par ce mariage, le château de la Chapelle entra, quelque temps plus tard, dans la maison des Raffin. Car Antoine de Beugre, frère de Claudine, épousa, avec dispense de consanguinité accordée par le pape Benoît XIV, sa nièce Jeanne de Raffin. Leur fils Gabriel de Raffin épousa en seconde noces Claudine de Belmont dont il eut quatre filles.

Lorsqu'éclata la Révolution, Jeanne de Raffin, veuve d'Antoine de Beugre, résidait au château. Après une incarcération à Chalon en 1794 et 1795, elle fut libérée à la suite d'une requête des habitants de La Chapelle auprès du Tribunal Révolutionnaire et s'éteignit au village en 1801. Claudine de Belmont, épouse de Gabriel de Raffin, vint alors habiter le château avec ses quatre filles. Le 8 décembre 1819, eut lieu le partage, entre les quatre filles de Raffin, des biens immobiliers de leur père et de leur tante, estimés par Philibert Petit, géomètre résidant au « Grand Sennecey », auteur du terrier du château de 1789 et de l'atlas de plans géométriques de la commune livrés en l'an 11 de la République (1803).

Sur les 144 articles, le premier lot, comprenant le château et 28 articles, échut à l'aînée Jeanne de Raffin, épouse de Charles-Claude Villedey. La plus jeune des sœurs, Charles-Louise, épouse d'Antoine Quarré de Château-Regnaut d'Aligny, reçut, avec un nombre équivalent d'articles, le moulin sur la Grosne. Ce moulin deviendra ensuite propriété de son autre sœur Jeanne-Lucrèce, épouse de Philibert Perret Duchatelard.

En 1841, le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Philibert Perret-Duchatelard, transmise par Monsieur le Sous-Préfet. Ce dernier demande le concours des communes de La Chapelle et de Messey pour contribuer à la réparation d'un pont placé sur une petite rivière. Or cet affluent de la Grosne ne coule que sur le territoire de Messey, et la maison habitée par le meunier se trouve implantée, de même, sur le seul finage de la commune de Messey. Le Conseil Municipal de la Chapelle oppose donc un refus à la demande formulée. En mai 1852, un incendie détruisit en partie le moulin. Philibert Perret-Duchatelard en était encore propriétaire.





Délibérations de 1863 concernant le chemin n° 47 et le nouveau pont

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, expose à Monsieur le Préfet :

1° que le chemin n° 47 étant un chemin d'intérêt commun, le conseil municipal de La Chapelle, par une délibération du 10 juillet 1853, s'était engagé à fournir le contingent proportionnel qui lui a été assigné par arrêté de Monsieur le Préfet, mais rien de plus, que ce contingent a pendant six ans été employé sur le territoire de la commune de Messey qui avait aussi une mauvaise partie à faire pour arriver à la Grosne ; que jusqu'à ce jour, la commune de Messey n'a pas été appelée à faire sur le territoire de La Chapelle l'équivalent des prestations que la commune de La Chapelle a fait sur celui de Messey, que si chaque commune eut travaillé la partie de la Grosne au bourg, celle de La Chapelle eut été facilement exécutée par cette dernière sauf les travaux d'art.

2° que deux ponts ont été exécutés sur le territoire de Messey avec les ressources ordinaires du chemin, le secours du département et les dons de Madame la comtesse d'Aligny, propriétaire du moulin de la Grosne, sans que la commune de Messey fournisse de subventions, pour que ce qui est du pont qui est à construire sur La Chapelle, Madame la comtesse d'Aligny doit fournir une somme de 1000 francs et les bois nécessaires, que les matériaux étant amenés sur place par prestations, le reste de la dépense sera peu de chose

3° qu'il est vrai que lors de la tournée du conseil de révision, Monsieur le Préfet a ordonné à Messieurs les Agents Voyers de comprendre dans la dépense du chemin, un mur de soutènement à faire vis-à-vis le jardin de la cure de La Chapelle, mais qu'il est de toute

justice que ce mur () soit mis à la charge du chemin puisqu'il est nécessité par un talus fait pour l'élargissement dudit chemin ; lequel talus ayant éboulé l'hiver dernier, menace de faire crouler le prebytere

4° quant au reliquat de 200 francs que possède la commune d'après son budget, l'emploi en est prévu depuis longtemps pour la construction d'un four, d'une chambre de four, le débلاiement et la clôture de la cour communale qui est vraiment dans un état affreux. Le Conseil municipal a exposé ces objets à Monsieur le Sous-Préfet lors de la visite du mois de juin.

5° depuis 12 ans la commune de La Chapelle vote des impositions extraordinaires pour équilibrer son budget ; on a fait avec beaucoup d'économies les frais des divers services, bien des choses même ont été négligées. Etant aujourd'hui en possession de quelque argent, faut-il que la commune en fasse le sacrifice pour la construction d'un chemin () ? Le Conseil municipal ne le peut pas, sauf à en revenir l'année prochaine aux impôts extraordinaires.

6° du reste la commune a fait deux concessions au chemin n° 47 montant ensemble à 500 francs et provenant de ressources à dépenser sur ses chemins ordinaires ; ce sacrifice doit suffire.

Par ces motifs, le Conseil Municipal demande à l'unanimité :

que le rapport de Messieurs les Agents Voyers sus relaté soit considéré comme non avenu, étant trop onéreux à la commune de La Chapelle

que le chemin n° 47 soit construit avec ses ressources ordinaires, les dons de Mme la Comtesse d'Aligny et les subventions que le département voudra bien leur accorder , dût-on mettre plusieurs années pour le rendre viable, quoiqu'il soit d'une grande utilité, non seulement pour La Chapelle mais pour toutes les communes voisines.

qu'enfin, pour activer l'achèvement de cette mauvaise partie entre la Grosne et le bourg de la Chapelle, il plaise à Messieurs les Agents Voyers d'attirer les prestations de Messey sur La Chapelle, de même que celles de La Chapelle ont été, dans le principe, transportées sur Messey.

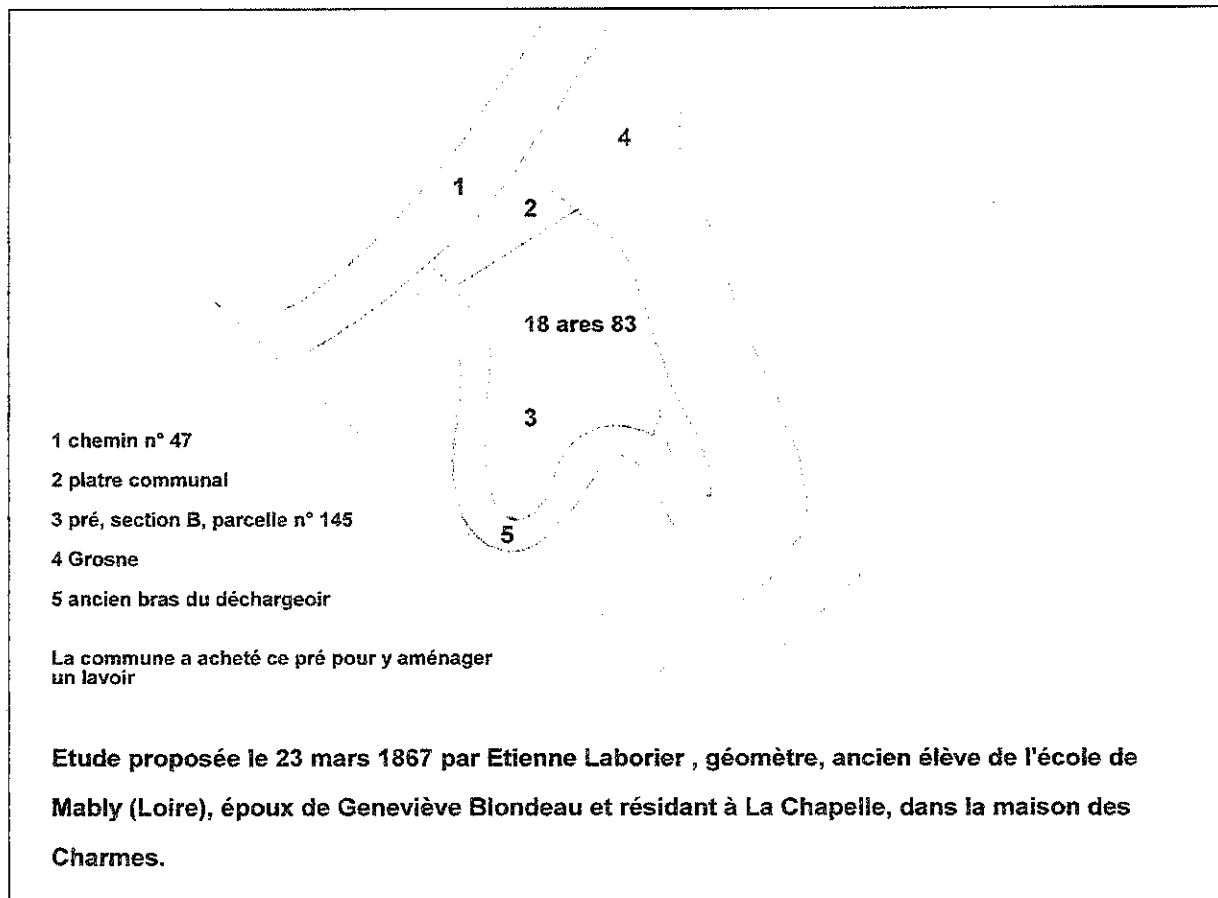
Ainsi fait et délibéré à La Chapelle de Bragny, les jour, mois et an ci-dessus , et ont signé tous les membres présents :

Goin Jean (maire)

Lamain Jules (adjoint)

Chamut Laborier Rabut



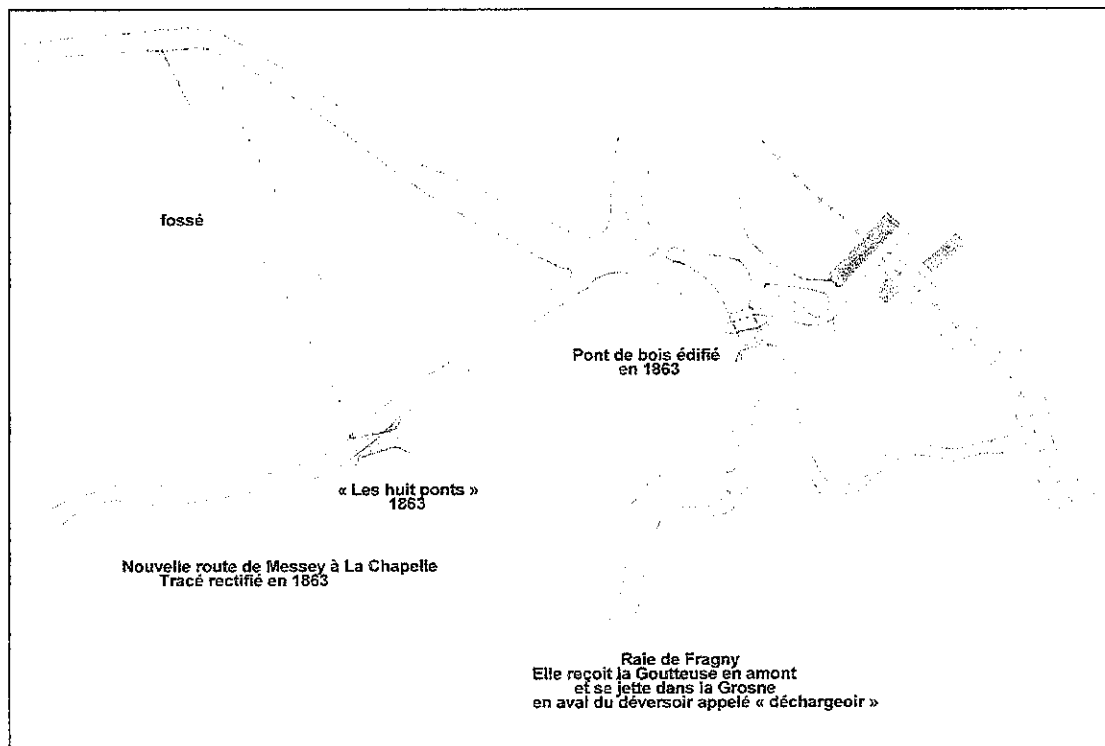


GROSNE ET GOUTTEUSE : D'UN PONT À L'AUTRE

Des travaux importants avaient modifié, en 1863, le tracé du bief et son franchissement. Un nouvel accès à la rivière avait été creusé, l'ancien méandre asséché et comblé. Un pont plus vaste porté par deux belles arches de pierre avait remplacé, quelques pas plus loin, le pont de bois d'autrefois. Modification de la voie et nouvel ouvrage d'art avaient mobilisé efforts humains et financiers. Chapalats et agents voyers avaient contribué à façonner une nouvelle approche de la rivière, un franchissement plus sûr et plus aisé. Tout comme le canal d'amenée bien droit conduisant rapidement la rivière vers le bâtiment d'eau et les roues à actionner, le bief ancien avait été dirigé à l'endroit approprié pour s'engouffrer sous la voûte solide des arches et grossir la Grosne si propice à « épancher », déborder, inondant champs et chemins des humains.

Un autre pont de bois fut mis en service en 1863, sur le finage de Messey, juste après le moulin. Il reliait le nouveau chemin créé sur une ancienne noue comblée. De cette noue, il ne reste que le petit étang aménagé par Monsieur Laugerotte à proximité de son restaurant. Les tracés anciens de cette noue incitent à penser qu'elle fut utilisée pour diviser les eaux du canal d'amenée en cas de fortes crues. La noue, sans doute naturelle à l'origine lorsqu'on observe la présence et la forme des sablières, fut peut être utilisée comme dérivation destinée à protéger le bâtiment d'eau et ses roues lors des crues violentes. Une partie des eaux filait alors en raie de Fragny avant de rejoindre, un peu plus loin, la rivière de Grosne. Une autre dérivation, plus courte et plus directe fut ensuite creusée et permit d'alimenter une autre roue

X placée sur le côté du bâtiment, sur le pignon qui regarde la route de la Chapelle. Cet aménagement existe toujours et passe sous la route actuelle. Le bras dérivé abandonné et son anse terminale finirent par être comblés, ce qui permit l'aménagement de la nouvelle route et du pont, épais plateaux de bois allongés transversalement sur trois poutres massives reposant sur quatre culées de pierre que portent des pieux en bois ferrés de tôle épaisse et enfoncés dans le sol. Ces piquets sont encore visibles au fond de l'eau, non loin de l'actuel pont Giron édifié en 1905.



En 1863 furent également mis en service les « huit ponts » accompagnant le franchissement rectiligne de toute une zone de mouilles fangeuses et marécageuses source de grandes difficultés pour l'établissement de cette nouvelle route.



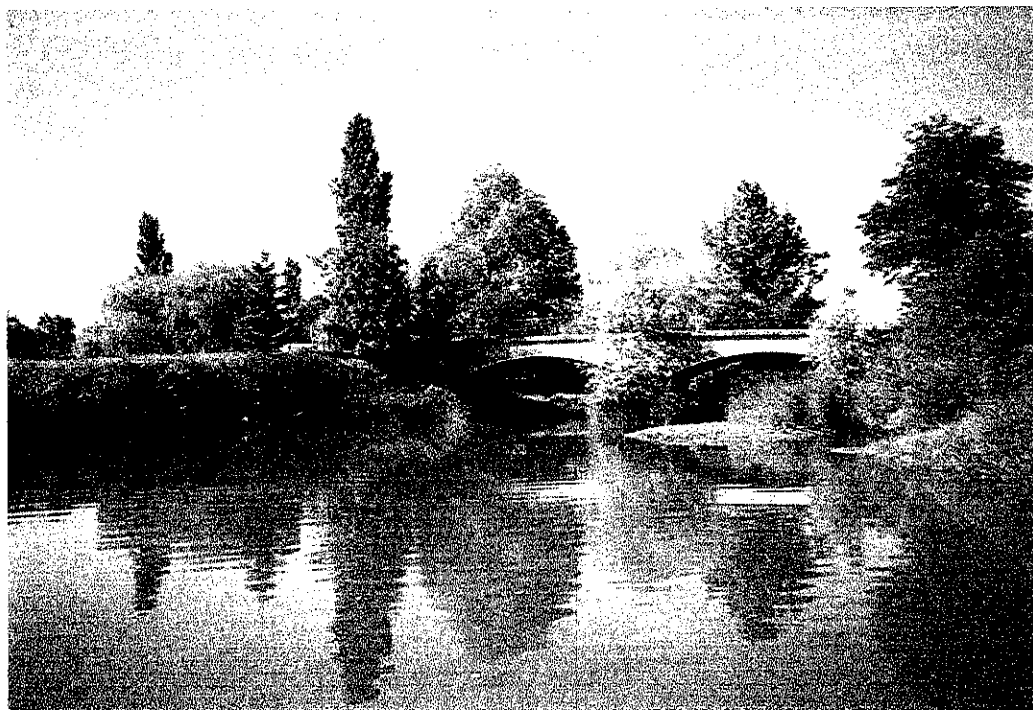
Vingt années plus tard, en 1883, le pont de bois édifié sur la Raie de Fragny, que grossit la Goutteuse, menace ruine. Sans doute a-t-il mal supporté les injures du temps et l'intense activité des hommes, les multiples charrois liés au moulin et à la circulation entre les deux montagnes. L'ingénieur des Ponts et Chaussées constate l'urgence des réparations chiffrées à 3000 francs et propose une prise en charge conjointe des deux communes. Le Conseil Municipal refuse, expliquant que beaucoup d'autres communes profitent de ce passage et doivent elles aussi contribuer aux frais à engager. C'est au moulin de La Chapelle qu'une grande partie des habitants de la côte de Buxy viennent faire moudre leur blé, leur maïs et tirer le sable dont ils ont besoin. La construction de ce pont a été en grande partie imposée par le passage des matériaux de toutes natures venant de la gare de Sennecey et destinés à la réalisation de la voie de chemin de fer reliant Chalon à Cluny.

Outre ces réparations, l'Ingénieur des Ponts et Chaussées présente le projet de construction d'un pont à deux arches en maçonnerie, dépense évaluée à 30 000 francs. Le Conseil Municipal de La Chapelle demande que ce projet soit ajourné pour une durée d'au moins dix années. L'emplacement de ce nouveau pont se situe en amont de celui, en bois, qu'il convient de réparer, sur des terrains comblés et remaniés, dans la trajectoire de la route « rectifiée » conduisant au village de Messey. Les travaux dans ces zones basses, humides et difficiles ont été considérables, afin de donner un accès à la rivière et un franchissement plus sûrs en toutes saisons de l'année.

En 1884, le Conseil persiste dans son refus de participer aux dépenses nécessitées par les réparations du pont en bois construit en 1863. Une somme de 1050 francs est demandée à la commune qui vote 200 francs dans un premier temps, puis un complément de 325 francs.

En 1893, le Conseil vote le montant du contingent demandé à la commune pour le **remplacement** du pont en bois du moulin de la Chapelle, ce qui représente une somme de 1968 francs. Un emprunt est prévu, avec remboursement par tiers.

En 1895 a lieu la reconstruction du pont du moulin sur le territoire de Messey. Il est appelé « Pont Giron » du nom de l'entrepreneur de Sennecey-le-Grand qui effectua l'ouvrage. Durant les travaux d'édification, fut posé, légèrement plus bas, un pont provisoire en bois.

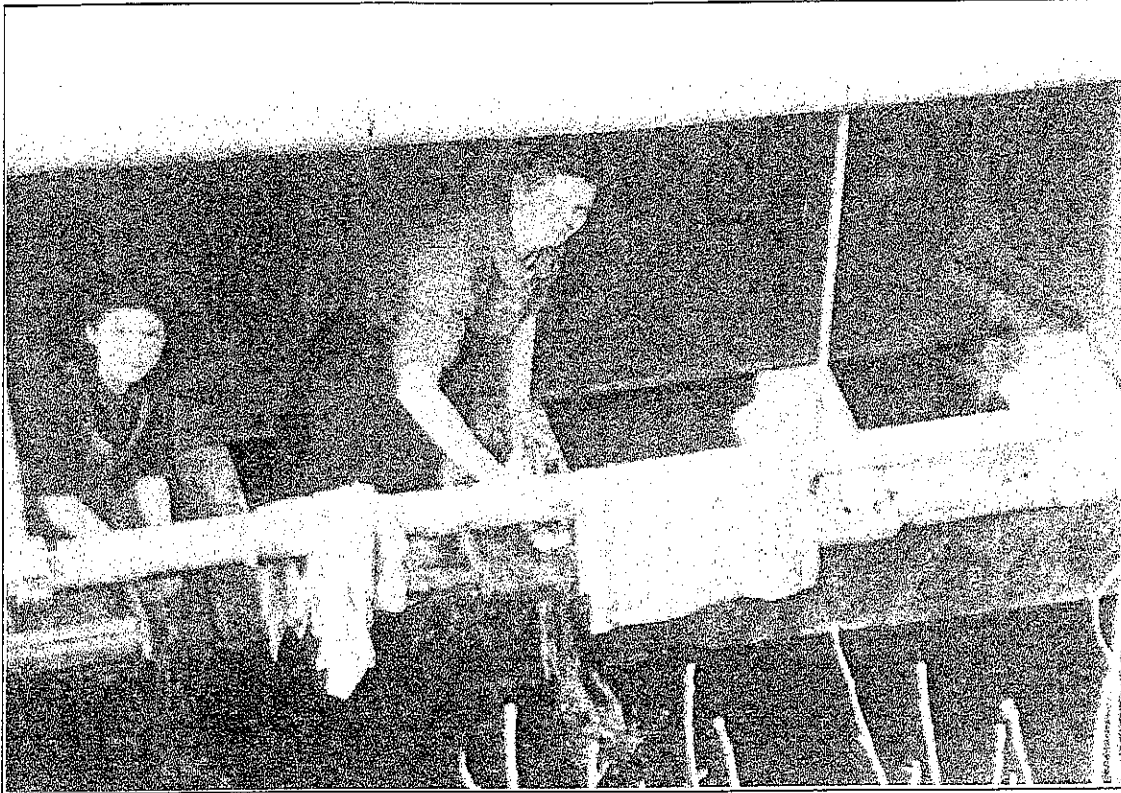


pendant la Révolution et acquis par l'un des fermiers grangers, Antoine Vallière. Il avait alors pour employés Pierre Dard et Pierre Dumont. Jeanne Rebourgeon y était domestique.



Amélie Lucienne Ducret, demoiselle Fargeot, grandit dans cette ferme de la Chavoche. Depuis 1850, elle était exploitée par la famille Fargeot venue de Sercy où résidaient, à l'époque, les propriétaires du domaine, Françoise Vallière et son époux Claude Carré. Louis Fargeot et son épouse vinrent y travailler. Ce déplacement leur valut la mutation orthographique de « Farjot » en « Fargeot ». Au village forgeait un maréchal nommé Claude Furgeot, et la paroisse avait été desservie, pendant la Révolution, par un curé Furgeot, prêtre assermenté, qui se rétracta par la suite, se cacha à Messey où il fut finalement arrêté puis exilé.





Lessives, savoirs et savandières

Cette activité importante de la vie domestique avait pour cadre l'un des deux cours d'eau traversant le territoire de la commune. Selon le quartier où l'on résidait, il convenait de se rendre sur les berges de la Grosne ou sur celles du Glandon. Les dames des quartiers du haut descendaient linge et planche à laver au déversoir, sur la gravière plus ou moins sableuse que le courant édifiait en face des vannes. Les ménagères des Meix ralliaient l'étroit chemin du Glandon. A l'endroit de l'ancien passage à gué, franchi par l'aqueduc en pierre de 1848, le garde champêtre avait aménagé une place régulièrement entretenue où l'on pouvait laver. Une pierre était installée à cet effet. Au siècle dernier, Monsieur Thibert y avait même aménagé un banc pour papoter et un égouttoir où déposer le linge mouillé. De grands peupliers bordaient la rive d'en face, du côté des terres de Blanchin. Les dames du bas du village avaient le choix entre le lavoir de la prairie du Breuil offrant un toit, des bancs de bois, une chaudière, et l'abreuvoir-lavoir du pré des Cannes, en face du château.

En 1873, l'instituteur Claude Terrier succéda, à l'école communale, à son collègue Balthazar Gautheron. Non loin de l'école s'élevait la belle habitation de l'ancien maire François Laborier, père d'une jeune Pierrette dont le charme n'échappa point au nouvel instituteur son tout proche voisin. Il l'épousa l'année suivante. Jean-Baptiste Machuron, grand-père de la jeune et jolie Pierrette, bénit cette heureuse union du haut de son éternité. Il y fut emporté par les flots de l'imprévisible rivière de Grosne.

Claude Terrier écrivit une monographie du village. Il présente ainsi la Grosne, « rivière pierreuse » nommée par les Celtes Anciens :

« La Chapelle est arrosée par la Grosne qui a pour affluent dans la commune le ruisseau du Glandon. La Grosne prend sa source dans le département du Rhône, près de Monsols, entre dans la Saône-et-Loire au hameau de La Chanalle, traverse Saint-Léger-la-Bussière, Trambly, Montagny-sur-Grosne, Clermain, Sainte-Cécile, Jalogny, Cluny, Lournand, Massilly, Taizé, Ameugny, Cormatin, Malay, Savigny-sur-Grosne, Sercy, Santilly, La Chapelle de Bragny, Lalheue, Beaumont-sur-Grosne, Saint-Cyr et Marnay où elle se jette dans la Saône, rive droite.

Le cours général de la Grosne est du sud au nord jusqu'à Ameugny, et, de là, elle se dirige au nord-est jusqu'à son confluent. Elle présente une particularité remarquable avec la Saône dont elle est tributaire et la Guye son principal affluent. La Saône et la Guye coulent presque parallèlement du nord au sud. La Grosne, située entre les deux, va du sud au nord. Ses affluents rive droite sont :

La Grosne orientale qui sort près d'Avenas (Rhône), entre dans la Saône-et-Loire à Germolles, et se jette dans la Grosne dans le hameau de Chanal.

Le Glandon qui traverse La Chapelle de Bragny

Le Grison

Sur la rive gauche, son principal affluent est la Guye qui se jette dans la Grosne à Messeugne, commune de Malay.

Quittons les bancs de l'école communale édiflée en 1897 par l'entrepreneur Dauxois, et suivons l'instituteur Claude Terrier, qui ne connut que l'ancien bâtiment acheté par la municipalité en 1839. Avant de devenir salle de classe et logement de l'instituteur, ce logis abritait la ferme de Jean Bonnot.

Une fois passé le puits du Milieu où campèrent et violentèrent les Autrichiens, très ancien puis de quartier, puis le puits des Charmes, plus récent, creusé entre 1800 et 1833, suivons le petit chemin buissonnier descendant doucement jusqu'à la rivière de Grosne et l'ancien déchargeoir aujourd'hui nommé déversoir. Après avoir bifurqué à l'ombre des haies de frênes, de charmes et de puissants ronciers, entre aubépines et églantines, le sentier conduit tout droit à un petit gué et à une gravière où résonnèrent battoirs et conversations des ménagères. A l'ombre des hauts peupliers portant le gui des druides anciens, écoutons Claude Terrier présenter la rivière :

Le cours de la Grosne, d'une longueur totale de 90 kilomètres environ, est de 8 kilomètres sur La Chapelle. La rivière n'est pas navigable à cause de son peu de largeur, 10 à 15 mètres en moyenne, et de ses nombreuses sinuosités. La profondeur moyenne est de 3 à 4 mètres. On trouve fréquemment des trous bien plus profonds et qui ne sont pas sans danger. Les crues sont subites et occasionnent parfois de grandes pertes, surtout si elles arrivent au moment de la fenaison. Il n'est pas rare alors de voir entraîner par les eaux des masses de foin.

En amont de la rivière, sur les hauteurs premières du hameau de Hauterive, se détache la silhouette imposante de La Chavoche. Cette belle demeure et ses terres, que faisaient autrefois fructifier deux familles de fermiers grangers, étaient propriété, avant la Révolution, du seigneur Mandelot, de Messey, apparenté aux du Blé et aux Uxelles-Brancion. Cet ensemble s'appelait « Domaine d'Amaron ». Non loin de cette belle bâtisse se trouvent la Terre des Justices, sans doute pourvue de fourches patibulaires, le Bois d'Amaron, et le Champ des Morts qui garde mémoire des sanglants combats qui opposèrent catholiques et huguenots lors des guerres de religion. L'ensemble du domaine d'Amaron fut vendu comme bien national

A Louis Fargeot venu de Sercy succéda son fils Jean-Claude époux d'Anne Blondeau qui avait grandi dans l'une des toutes proches maisons de la Fromagerie. En 1900, Pierre Fargeot, sixième enfant d'Anne et de Jean-Claude, épousa Maria Bonnin. Douze années plus tard, le couple devenait propriétaire du domaine. Amélie Lucienne, leur fille, raconte ses souvenirs des lessives d'autrefois, en cette Chavoche toute proche de la rivière de Grosne. Il fallait descendre la pente abrupte du chemin caillouteux conduisant de la ferme à ce creux de la rivière où se rinçait le linge, approximativement à l'endroit où les résistants, en août 1944, firent s'entrecroiser en grand fracas bras et jambes d'une pylone qui sur la berge se coucha. Seaux et lessiveuses étaient chargés sur une charrette à un seul bras se terminant par une croix. A l'endroit où se rinçait le linge, l'eau était particulièrement fraîche, glaciale en mauvaise saison, et les gants n'existaient pas. Ces lavandières des temps d'hier ont gardé cuisante mémoire de ce froid qui mord les doigts, endolorit les mains et les bras. Ceux et celles qui ont connu le bateau lavoir de la Platte n'en gardent la plupart du temps que les souvenirs ensoleillés des lessives d'été. Bien sûr il y avait cette position courbée sur l'eau qui pliait et ployait le dos, mais nul n'imaginait à l'époque ce dur labeur dans les rigueurs de l'hiver ou en saison de brumes humides et froides. Et pourtant, les générations précédentes ont lavé, rincé, battu et frotté linge de maison, linge de corps et les rudes vêtements de travail en toutes saisons, dans une eau à la rencontre de laquelle il fallait aller quel que soit le temps, au bord de la rivière ou du ruisseau, ou, au plus rude de la mauvaise saison, en puisant l'eau dans le puits de la ferme ou le puits de quartier.

Raymonde Demont raconte elle aussi les souvenirs de cette lessive qu'on appelait « la bue ». Les préparatifs en commençaient à la pointe du jour. Il fallait mettre en route la chaudière qui montait l'eau propre dont elle se trouvait emplie tout doucement en température. Dans un grand baquet se trouvaient empilées des couches alternées de linge sale et de cendre de bois. Le linge le plus sale était déposé dans le fond de la cuve. Lorsque l'eau de la chaudière avait acquis la chaleur nécessaire, elle était progressivement versée dans le baquet. Ce premier passage de l'eau sur les cendres libérant leurs sels de potasse, se faisait à une température moyennement chaude. Il fallait éviter de « cuire » les saletés. L'eau imprégnait les couches successives du haut vers le bas et s'écoulait par un orifice percé dans la partie inférieure du cuveau. Souvent on y fixait une mâchoire de porc pour « faire la rigole » et récupérer le précieux « lichu » remis à chauffer dans la chaudière. Et cette opération se répétait tout au long de la journée, utilisant à chaque passage une eau progressivement plus chaude, jusqu'à la température du « lichu » devienne telle que la main sur laquelle il coulait au sortir de la rigole ne puisse y demeurer le temps d'un « pater noster ». Après avoir reçu une journée durant ce lent écoulement d'eau chaude s'alliant aux sels de potasse des cendres de bois, la lessive marquait un temps de pause. Le lendemain seulement commençait l'opération de rinçage, au ruisseau du Glandon ou à la rivière de Grosne. Les grandes pièces de linge de maison étaient ensuite étendues sur le pré, au grand soleil. Ces lessives étaient généralement effectuées deux fois par an et fonctionnaient parfois collectivement, les ménagères du village allant « faire la bue » un jour chez l'une, un jour chez l'autre. Lors de ces grandes lessives étaient lavés dans le cuvier les draps, les torchons, les nappes, les serviettes et le linge de corps.

Dirigeons maintenant nos pas vers le chemin du Mothey musant et bricolant entre le Champ Crochet et le Champ des Clous. Il y a là maintenant un puits et sa belle auge de pierre fleurie, et un banc où il fait bon s'asseoir, le temps de jeter un regard vers cette terre des Charmes portant une longue et belle bâtisse. Le terme prélatin « calma » ont est issu le toponyme « Charmes » notait, il y a fort longtemps, sans doute au temps des Celtes Branoviens établis au pays, des terrains envahis de friches. Au début du XIX^e siècle, la terre

des Charmes, cultivée, appartenait à cet Antoine Vallière qui sut mettre en valeur l'ancien domaine d'Amaron devenu Chavoche qu'il avait acquis pendant la Révolution. Entre 1803 et 1833 s'édifia sur cette terre des Charmes une maison chauffant son aiguille aux mille feux du crépuscule. Claudine Vallière, fille d'Antoine et son époux François Laborier, en étaient propriétaires. Leur fille Anne-Marie, religieuse, hérita de l'habitation. Elle devint ensuite propriété de Pierrette Laborier, épouse de Jean Portheret, meunier au moulin d'Hauterive. Fort bel homme, il était surnommé « la fleur » par les potins du village. Jennie Portheret, fille de Jean et Pierrette, épousa Joseph Pierre du quartier d'en face et hérita à son tour de l'habitation et de la terre des Charmes. Etienne Laborier, géomètre, acquit le bâtiment auquel il ajouta une construction nouvelle en 1864, augmentée en 1879. Cette belle demeure prit alors l'imposante apparence que nous lui connaissons aujourd'hui. C'est à Etienne Laborier que nous devons le plan d'aménagement, en prairie du Breuil, du lavoir abreuvoir de La Platte (voir p 10).



Couler la buie

La maîtresse de maison a la haute main sur la literie, la cuisine, la lingerie, distribue torchons, serviettes et « drilles », « pattes » et « pattées », passe en revue le linge de corps, décide les jours de rechange, juge de l'urgence des raccommodages et des lessives.

Oh ! les lessives !

Quatre fois par an, le linge de la maison étant « encreni », et entassé dans une resserre, on faisait la lessive. La chose n'était possible que grâce aux énormes trousseaux et à la quantité de linge qui emplissait les énormes armoires. La veille de la lessive, c'était le branle-bas de combat, le cuveau était sorti, nettoyé, abreuvé, monté sur son « chafaud », ce qui n'était pas une mince affaire car c'était une belle pièce de tonnellerie ce cuveau : un mètre trente de hauteur, un mètre cinquante de diamètre, avec des « douelles » de chêne de « vingt-sept d'épais ». Dame, pour contenir cinq douzaines de chemises, douze paires de draps et même davantage, et tout à l'aventant ! On tamisait aussi les cendres. C'était le travail des grands garçons avant de partir aux champs : ils

vidaient le cendrier où l'on conservait les cendres des foyers, et ils les passaient soigneusement dans le grand tamis fin. Ils obtenaient ainsi une fine cendre bien blanche, souple au toucher. Ils la disposaient dans le charrier, grosse toile tissée avec les fibres de chanvre les plus grossières, les « bourras ». Et voici comment on arrangeait les choses. Au fond du cureau, on étalait une botte de paille de seigle, bien régulière et bien choisie. Là-dessous on posait le charrier plein de cendres. La lessive était prête. Au petit jour, le lendemain matin, arrivait la laveuse. C'était une artisanne, maîtresse femme à grosses mains rouges, qui jetait un œil critique au cureau, au charrier (car il y avait façon de le replier), à la cendre (elle devait être fine et gris très clair) et demandait aux hommes de lui mener le ligne au lavoir banal. On attelait une jument, et en avant pour le décrassage. Au savon de Marseille et à la brosse, en pleine eau, elle enlevait « le plus gros », ce faisait apporter le pain, le fromage et le vin (l'eau de la rivière est froide et le linge lourd à remuer, ça donne soif !). La fête commençait alors pour tout le monde, car à midi on mangeait le premier repas de lessive : un « cul de veau aux herbes », ce que partout ailleurs qu'en Bourgogne, on nomme « baron de veau aux épinards », et la fête venait de la présence de cette femme à la langue preste, à la mémoire imperturbable et à la documentation parfaite. Elle savait tout et même le reste. Elle l'exprimait avec franchise, dans un langage direct et robuste. On l'écoutait. Elle apportait, dans cette communauté fermée qu'est la famille, l'air du dehors, et même les grands vents de l'au-delà du canton. Le décrassage durait ce qu'il durait. Après quoi, on « coulait la bue ». La « bue », c'était la lessive. Je signale qu'en Cote, en Breton particulièrement, la lessive c'est la « bugad ». Mais passons. Depuis quelques heures, les femmes faisaient chauffer, à petits bouillons, des bassinées d'eau. Lorsque le linge, sommairement décrassé, était convenablement empilé dans le curier, on remplissait celui-ci d'eau quasiment bouillante que l'on versait sur le linge jusqu'à ce qu'il baigne complètement. En bref, disons qu'il se produisait, entre l'eau chaude et les cendres de bois, quelques petites opérations chimiques fort simples, comme la dissolution des sels de potasse contenus dans les cendres de tout végétal terrestre, et qu'au bout d'une heure, on recueillait, à la « golotte » du cureau, un robinet placé à la base, un liquide lixiviel onctueux et doucement détersoif appelé le « luchu ». On le faisait réchauffer et on le versait dans le curier sur le linge qui macérait ainsi pendant trois heures dans un liquide potassique qui n'avait pas besoin d'être additionné d'anticalcaire ni d'adoucissant, ni de « protergent » puisqu'il opérait à basse température... On recommençait le soutirage du « luchu », on le réchauffait, on le versait sur le linge et ainsi de suite, réalisant depuis le fond des temps ce que sa

Majesté la Science a découvert très tard sous le nom « d'épuisement méthodique ». On laissait macérer le dernier « luchu » toute la nuit, et le lendemain matin on « dépotait » le linge, on le tordait sommairement, et les hommes le charriaient jusqu'à la rivière où la laveuse le rinçait en plein courant et au battoir sur la pierre lisse. On l'étendait sur le pré ou sur des fils placés au vent, et il était sec lorsqu'on entendait claquer l'air. L'opération durait plusieurs jours, fort heureusement, car la lessiveuse n'eut pas assez de deux repas pour liquider son stock de commérages... Après la laveuse venait la ravaudeuse. Je parle là d'une maison de culture de moyenne importance. Elle aussi savait beaucoup de choses et l'on pourrait contrôler et rectifier, avec elle, la véracité des dires de la laveuse. On en dirait autant de la repasseuse qui « en avait pour une semaine » à remettre en plis ce morceau de linge, à le replacer avec la maîtresse dans les armoires, en intercalant des sachets de racines d'iris.

Henri Vincenot

« La vie quotidienne des paysans bourguignons
au temps de Lamartine »

Edition Kaillette Littérature



Bibliographie

Archives communales.

Plans géométriques de l'an 11, folio 4.
Cadastre de 1833, commune de La Chapelle de Bragny.
Cadastre de 1845, commune de Messey-sur-Grosne.

Archives départementales, séries S et P.

Collecte de la mémoire collective (lessives, lavoirs et lavandières).

Henri Vincenot *La vie quotidienne des paysans bourguignons au temps de Lamartine*
Edition Hachette Littérature.

Reconstitution de plans : Emile Béraud.

Conception et mise en page : Elisabeth Chevau.

Illustrations tirées de l'ouvrage de M. Charlot « Paysages et Paysans » (petites géorgiques),
compositions de L. Lhermitte gravées sur bois par Cl. Bellenger.

Aquarelle de Marie-Paule Lepape (bateau lavoir en première de couverture).

Photos : Emile, Marie et Luc Béraud, Elisabeth Chevau.

Edité par Mémoire d'Avenir, La Chapelle de Bragny, 2010
Dépôt légal : août 2010
ISBN : 978 - 2 - 9534902 - 1 - 3